



Assemblée générale

Soixante-dixième session

61^e séance plénière

Lundi 23 novembre 2015, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Lykketoft. (Danemark)

En l'absence du Président, M. González Franco (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 130 de l'ordre du jour (suite)

Sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter à M. Filippo Grandi, pour son élection par l'Assemblée générale, mercredi dernier, au poste de Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions et renouvelle la volonté du Brésil de poursuivre avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) un dialogue et une coopération harmonieux.

Au côté d'autres instances et organisations, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés joue un rôle central dans l'assistance fournie à des millions de personnes en difficulté dans le contexte d'une crise des réfugiés sans équivalent depuis la Seconde Guerre mondiale. Face à cet immense défi, le rôle prépondérant joué par M. António Guterres a été d'une importance capitale, et j'aimerais lui témoigner ma sincère reconnaissance pour les efforts et le dévouement inlassables dont il a fait preuve pendant les

dix années qu'il a consacrées à la cause des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et des apatrides.

Face à l'ampleur de la crise actuelle, la communauté internationale tout entière doit offrir une protection aux personnes en difficulté, dans un esprit de solidarité et de coopération. Le Brésil salue les efforts déployés par les pays hôtes dans le cadre de la crise syrienne. L'accueil généreux de plus de 4 millions de réfugiés par les pays voisins de la Syrie mérite notre plus sincère et profonde reconnaissance. Comme le Haut-Commissaire, nous sommes d'avis que les pays qui supportent en premier le poids de la crise des réfugiés au Moyen-Orient méritent une attention et un soutien particuliers. Le Plan régional pour les réfugiés et la résilience, qui vise à renforcer la résilience à long terme des pays hôtes et des réfugiés, est un instrument utile, tant en ce qui concerne la protection des réfugiés que la promotion de solutions durables dans ces pays. Nous accueillons également favorablement les mesures adoptées par l'Union européenne concernant l'accueil des réfugiés par ses États membres. Le règlement de la situation dramatique de ceux qui risquent leur vie pour atteindre les côtes européennes continuera d'exiger l'engagement résolu des États et des institutions européens.

Le Brésil, pour sa part, contribue, dans la mesure de ses moyens, à la réponse humanitaire mondiale apportée au problème du déplacement forcé et massif de populations. Les consulats du Brésil au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-38467(F)



Document adapté

Merci de recycler



délivrent des visas spéciaux, par le biais de procédures simplifiées, aux personnes touchées par le conflit syrien afin qu'elles puissent se rendre au Brésil, où elles peuvent déposer une demande d'asile. Ainsi, plus de 2 200 Syriens ont été officiellement reconnus en tant que réfugiés au Brésil. En octobre dernier, le Gouvernement brésilien et le HCR ont signé un accord visant à accroître et à officialiser leur coopération afin de renforcer l'efficacité et la sécurité de ce mécanisme, notamment grâce à un échange d'informations et d'expertise en Jordanie, au Liban et en Turquie. Les activités de coopération ont déjà commencé, et nous espérons que notre partenariat avec le HCR permettra à davantage de Syriens de s'installer sur le territoire brésilien.

Au niveau régional, le Brésil a accueilli une réunion ministérielle, en décembre 2014, afin de célébrer le trentième anniversaire de la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés, au cours de laquelle a été adopté un plan d'action visant à renforcer la protection et à harmoniser les politiques au sein des pays d'Amérique latine, améliorant ainsi notre cadre régional pour la protection des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et les apatrides.

Le monde a été choqué par les attaques terroristes atroces commises en France, au Kenya, en Égypte, en Turquie, au Nigéria, au Liban et, vendredi dernier, au Mali. Le Brésil condamne avec la plus grande vigueur ces actes barbares et réitère son rejet total de toute forme de terrorisme, quel qu'en soit le motif.

Nous ne devons pas laisser la crise des réfugiés servir de prétexte à des politiques restrictives, ni permettre que le terrorisme freine les efforts visant à offrir un refuge aux personnes déplacées de force en raison de la guerre et d'autres catastrophes humaines. Il est primordial que soit préservée l'intégrité du système d'asile. Les terroristes n'ont pas droit à l'asile. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés est très claire à ce sujet, en excluant totalement de son champ d'application les auteurs de crimes graves. Nous devons être bien conscients que l'immense majorité des personnes qui arrivent en Europe fuient les persécutions ou les risques qu'un conflit fait peser sur leur vie. Dans bien des cas, ils tentent d'échapper à ces mêmes groupes responsables de tragédies comme celles auxquelles nous avons assisté à Paris, à Beyrouth et à Yola.

Face à la terreur et au désespoir, nous devons renouveler notre attachement aux valeurs fondamentales de l'Organisation des Nations Unies et, par-dessus tout,

faire preuve d'humanité. Fermer la porte n'est pas une solution.

M. Jinga (Roumanie) : La Roumanie s'associe à l'intervention prononcée vendredi dernier, au nom de l'Union Européenne, par M. Vale de Almeida (voir A/70/PV.59). J'aimerais faire maintenant quelques remarques à titre national.

Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier le Président pour l'organisation de ce débat extrêmement opportun, dont le sujet a une portée mondiale. En effet, en ce moment précis, il y a plus de 60 millions de réfugiés dans le monde, dont la moitié sont des enfants, et depuis le début de cette année, près de 750 000 personnes ont traversé la Méditerranée, parmi lesquelles on compte plus de 3 400 victimes. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés présente des données statistiques inquiétantes montrant que le mouvement de personnes en provenance de Syrie et d'autres territoires affectés par des conflits armés représente un grave problème humanitaire. La croissance du nombre de réfugiés est étroitement liée à l'environnement instable en matière de sécurité et à la multiplication des conflits à travers la planète. Depuis le début de l'année, le flux migratoire mixte vers l'Europe s'intensifie de jour en jour, mettant ainsi à l'épreuve notre capacité de venir en aide à ceux qui cherchent un abri contre la violence. Ces migrations mixtes représentent un défi qui doit rester au premier plan des agendas politiques. Étant donné leurs implications sociales, politiques et économiques, nous devons impérativement agir de concert pour identifier et mettre en place les instruments appropriés. Nous avons besoin d'une nouvelle approche globale, parce qu'aucun pays ne peut plus résoudre seul un problème qui est devenu international.

Ceci est encore plus évident dans le cas de la Syrie. La coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est au cœur de la solution de cette situation. L'expérience acquise en presque 65 années d'activité offre, à juste titre, l'expertise nécessaire à la fois pour la protection temporaire et pour l'intégration sociale. Mais celle-ci n'est plus suffisante. Afin de gérer les défis de la mobilité mondiale, nous avons besoin d'un partage équitable des responsabilités et d'une coopération accrue dans les politiques liées à l'immigration. À cet égard, le Sommet de La Valette offre une perspective réaliste pour un dialogue étendu entre l'Union européenne et ses partenaires du continent africain. J'aimerais ajouter que la Roumanie a mis en exergue l'importance d'une réponse commune,

où la contribution de nos partenaires de l'Afrique est vitale afin d'arrêter la migration illégale, de renforcer l'adoption ou l'application des accords de réadmission et d'améliorer la prise de décision en matière juridique afin de poursuivre sur la voie du développement.

Je voudrais réitérer la nécessité de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les réfugiés, conformément aux traités internationaux. Dans ce sens, une attention particulière doit être accordée au traitement et à l'intégration des femmes et des enfants touchés par cette crise, de ceux qui sont victimes du trafic ou de maltraitance. La Roumanie a créé en 2008, le Centre de transit en régime d'urgence de Timisoara, avec le concours du HCR et de l'Organisation internationale pour les migrations. Le Centre était alors une première mondiale dans son genre et le passage de plus de 1 700 réfugiés depuis sa création témoigne de son utilité. Mon pays participe activement, au côté de ses partenaires de l'Union européenne, à la recherche de solutions pour ce défi sans précédent, dans un esprit de solidarité et de responsabilité communes. Notre participation est aussi visible à l'échelle des contributions de la communauté internationale pour apaiser la pression humanitaire. Dans ce sens, la Roumanie a augmenté sa contribution au budget du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à celui du Programme alimentaire mondial. Toutefois, nous continuons à fournir de l'aide humanitaire pour les réfugiés syriens tant à un niveau bilatéral, qu'au sein des programmes spécifiques des Nations Unies, avec une attention particulière pour les camps de réfugiés en Jordanie.

Jeudi dernier, pendant le débat informel organisé à votre initiative, nous avons appris que si dans l'année 2000, la population de la planète qui vivait dans des zones de conflit était de 12 %, aujourd'hui elle représente 43 % et jusqu'en 2030 le pourcentage sera de 70 %. Il faut absolument arrêter cette spirale. Afin de mobiliser plus de ressources pour gérer la crise humanitaire en Syrie, le Secrétaire général vient d'annoncer une conférence internationale à Londres, le 4 février 2016. Il a également annoncé une réunion de haut niveau sur les immigrants et les réfugiés, en septembre prochain, à New York. Ce sont d'excellentes initiatives qui peuvent contribuer à résoudre les causes profondes de ce défi. En même temps, à long terme, il est essentiel d'assurer le développement durable des pays en cause, car la solution du problème n'est pas d'augmenter le nombre des donateurs, mais de réduire la demande d'assistance. Ici encore, la mise en œuvre du

Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) peut faire la différence.

M. Bishnoi (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir organisé ce débat et de lui accorder l'attention qu'il mérite. Je remercie également le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de son exposé (voir A/70/PV.59).

Ma délégation tient tout d'abord à saluer le rôle éminent joué par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres, qui a consacré plus de dix années à la défense des intérêts des réfugiés. Je saisis cette occasion pour féliciter M. Filippo Grandi pour son élection au poste de Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et l'assurer de notre plein appui. Nous sommes certains que sa vaste expérience et sa profonde connaissance du problème s'avéreront extrêmement précieuses pour gérer la crise des réfugiés de façon humaine et digne.

Comme l'a indiqué le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, jamais depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale les chiffres n'ont été aussi élevés, avec 60 millions de personnes déplacées du fait de la guerre et des persécutions. Près de 20 millions sont des réfugiés, et près de la moitié des enfants. Tout aussi dramatiques les chiffres faisant état de 4 300 personnes décédées en Méditerranée l'année dernière et de 3 511 cette année. La Méditerranée est vraiment devenue la frontière la plus dangereuse au monde. Notons également que la crise des réfugiés pourrait durer encore un long moment. Il s'agit bien d'une crise humanitaire aux dimensions exceptionnelles. Les conséquences morales de la façon dont nous gérons cette crise seront tout aussi importantes. Nous devons aborder la question des réfugiés conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son Protocole de 1967. À cet égard, j'aimerais rappeler la déclaration prononcée par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le 4 septembre dernier.

« Il s'agit principalement d'une crise des réfugiés, pas seulement d'un phénomène migratoire. La grande majorité de ceux qui arrivent en Grèce viennent de zones de conflit telles que la Syrie, l'Iraq ou l'Afghanistan et veulent simplement sauver leur vie. Toutes ces personnes déplacées dans ces circonstances tragiques méritent que leurs droits de l'homme et leur dignité soient pleinement respectés, quel que soit leur statut juridique. Mais nous ne pouvons pas oublier la responsabilité particulière tous les

États vis-à-vis des réfugiés, conformément au droit international. »

Sauver des vies, offrir une protection et défendre la dignité humaine ne peuvent être qu'une priorité première. Il faut laisser ouvertes les frontières, ne pas les refermer. Nous devons tenir compte également du fait que ces morts tragiques en mer se produisent uniquement à cause du manque d'un passage sûr. Si les routes terrestres étaient libres, les demandeurs d'asile n'emprunteraient pas la mer. Nous devons aussi renoncer à la tentation de minimiser les avantages offerts aux demandeurs d'asile pour les dissuader de chercher asile. Il importe enfin que nous n'utilisions pas le langage du racisme et de la xénophobie.

Les pays de la région ont donné asile à plus de 4 millions de réfugiés en provenance de Syrie. Ces personnes représentent une fraction importante de la population de ces pays. Bien qu'ils accueillent la majorité des réfugiés, ces pays ne reçoivent aucun soutien financier pour leur contribution. En règle générale, leurs efforts ne sont pas reconnus. La communauté internationale doit prendre conscience de la nécessité d'aider les pays qui assument la charge la plus lourde. Elle doit, au travers d'un partenariat mondial, se montrer à la hauteur de la solidarité, de l'hospitalité et de la compassion dont font preuve les pays de la région.

En ce qui concerne la question des pays donateurs accueillant des réfugiés, nous croyons comprendre que certains États considèrent l'appui apporté aux réfugiés comme étant l'aide publique au développement (APD). De même, certains États réduisent de près de 20 % leurs budgets au titre de l'APD en raison des coûts supportés pour respecter leurs obligations en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. L'Organisation pour la coopération économique et le développement autorise cette pratique. Sans doute faudrait-il que l'Assemblée générale examine cette question.

J'aimerais enfin évoquer rapidement le Conseil de sécurité et sa résolution 2240 (2015). On ne saurait blâmer quiconque conclurait, à la lecture du libellé de cette résolution, que ceux qui risquent leur vie en traversant la Méditerranée le font par appât du gain et non pour échapper aux persécutions et à la mort. Les bateaux qu'ils utilisent, comme nous porte à le croire cette même résolution, constitueraient une menace pour la paix et la sécurité internationales. Ils doivent donc être saisis et détruits. Cela veut dire que le Conseil a décrété que les gens ne peuvent fuir pour échapper à la mort qu'en

utilisant des bateaux répondant aux normes établies par l'Organisation maritime internationale. Est-ce cela que l'on entend par droit à la protection? En sécurisant les déplacements de réfugiés, le Conseil a légitimé une réponse qui, à bien des égards, est discutable sur le plan moral. Il est paradoxal que cette crise soit créée par le Conseil du fait de son incapacité à s'acquitter de la responsabilité que lui a confié l'ensemble des Membres de trouver une solution politique au conflit. Il va sans dire qu'une réforme s'impose.

La construction de barrières pour contenir les réfugiés est une atteinte à la notion d'humanité commune et au concept même de l'ONU. Mais nous voyons aussi des pays d'accueil faire preuve d'empathie et de compassion. Nous espérons que ces pays nous serviront de modèle dans notre réponse internationale à la crise. Ce faisant, ils confirmeront notre engagement à l'égard de l'Organisation.

M. Mendonça e Moura (Portugal) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce débat qui vient à point nommé. Le Portugal partage les vues exprimées par l'observateur de l'Union européenne (voir A/70/PV.59).

L'inscription de cette nouvelle question à l'ordre du jour de l'Assemblée confirme qu'aujourd'hui, aucun État ne peut relever seul les défis posés par la migration internationale. Le nombre croissant de personnes qui, chaque jour, sont contraintes d'abandonner leur pays exige de la part de la communauté internationale une réflexion globale sur une nouvelle façon de traiter de la crise actuelle des migrants et des réfugiés. Les migrations constituent un défi mondial qui exige une réponse collective. L'ampleur sans précédent de la crise migratoire appelle des politiques globales, intégrées et concertées. Toute approche doit reposer sur le respect du droit international et du droit relatif aux droits de l'homme ainsi que sur la solidarité, l'implication et la responsabilité partagée. Seule une coopération renforcée et des partenariats efficaces entre les pays d'origine, de transit et de destination permettra d'aboutir à des résultats fructueux, en y associant notamment les organisations régionales et internationales.

Il y a peu, les dirigeants européens et africains se sont réunis à La Valette en vue de trouver des solutions communes pour relever les défis posés par les flux de plus en plus importants de réfugiés, de demandeurs d'asile et de migrants en situation irrégulière dans le bassin méditerranéen. Dans un véritable esprit de partenariat, tous les aspects de la migration ont été examinés. Nous

sommes convenus de mesures concrètes et de leur mise en œuvre rapide.

Le Portugal continuera d'assumer ses responsabilités. Nous participons activement aux initiatives pertinentes de l'Union européenne, notamment à la mise en place d'un partenariat pour la mobilité et de programmes communs pour la migration et la mobilité. La question de la migration fait aussi partie de nos priorités dans le cadre du Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale, qui regroupe les pays des deux rives de la Méditerranée. Nous avons cofondé le processus de Khartoum, et le Portugal copréside actuellement le comité directeur du processus de Rabat. La promotion d'un partenariat solide entre l'Europe et l'Afrique est une priorité de longue date pour mon pays.

Par ailleurs, le Portugal est déterminé à assumer ses responsabilités à l'égard de ceux qui réclament une protection, en particulier les demandeurs d'asile syriens. Récemment, nous avons reçu un groupe de réfugiés syriens qui avaient fui leur pays et cherché protection dans un des pays de la région, l'Égypte. Avant même qu'il ait réalisé l'importance d'un accès à l'éducation pour les étudiants venant de pays vulnérables et en conflit, le Portugal a appuyé l'initiative de l'ancien Président Jorge Sampaio, en faveur d'une plateforme mondiale pour les étudiants syriens, et continuera d'appuyer les efforts visant à mettre au point un mécanisme de réaction rapide pour un enseignement de meilleure qualité en situation d'urgence.

Nul ne peut dire quelles seront les conséquences de cette crise humanitaire. Notre réponse collective doit être rapide et déterminée, et nous devons nous concentrer sur le renforcement de la stabilité et de la sécurité au niveau international. La gestion adéquate des flux migratoires, l'octroi de la sécurité aux migrants et aux réfugiés, mais aussi aux communautés d'accueil, revêtent une importance capitale. La peur ne peut pas devenir un obstacle majeur parmi les populations et doit être surmontée grâce à des mesures de sécurité appropriées.

En même temps, l'élimination de la pauvreté et la promotion du développement socioéconomique doivent figurer en première place dans notre ordre du jour. La mise en œuvre fructueuse du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) doit rester une priorité pour nous tous, ainsi que la promotion de solutions politiques d'urgence aux conflits en cours au Moyen-Orient et en Afrique. La

sécurité et le développement sont intimement liés et se renforcent mutuellement. L'un ne peut être réalisé sans l'autre. Nous ne devons pas oublier que leur absence serait un obstacle important qui empêcherait ceux qui recherchent une protection ou de meilleures conditions de vie à l'extérieur de leur pays d'exercer leurs droits fondamentaux.

Enfin, j'aimerais rappeler la précieuse contribution des migrants et des réfugiés, non seulement à la croissance économique et au développement humain dans les pays d'accueil comme dans les pays hôtes, mais aussi à l'enrichissement de nos sociétés en favorisant la compréhension et le respect au sein des peuples, des cultures et des sociétés, donnant ainsi à la notion d'humanité commune toute sa force.

M. Marani (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'année dernière, le nombre de personnes déplacées en raison d'un conflit et de persécutions a atteint 60 millions, son plus haut niveau depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Parmi elles, 21 millions ont été contraintes de trouver refuge ou asile dans des pays d'accueil. Plus de 38 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été déplacés à l'intérieur de leur pays, loin de leur foyer, de leur communauté et, bien souvent, de leurs moyens de subsistance. Cette tendance est d'autant plus inquiétante que, selon le rapport annuel du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/70/12), le nombre de réfugiés en mesure de rentrer chez eux en 2017 – environ 127 000 – a été le plus faible depuis 1983.

Depuis le début de la crise syrienne, l'Argentine a souligné ici et dans d'autres instances que toutes les parties au conflit doivent mettre fin à la violence et faire cesser les violations des droits ainsi que les violations du droit international humanitaire. Nous avons également rappelé la nécessité de traduire en justice tous les auteurs d'atrocités. Mais on ne peut ignorer le fait que la situation catastrophique sur le plan humanitaire et des droits de l'homme que connaît aujourd'hui la société syrienne est la conséquence de la militarisation ininterrompue du conflit et de l'intensification des violences commises à l'encontre de la population civile par ceux qui veulent imposer leur volonté par la force des armes.

En octobre 2014, dans le cadre de la loi nationale sur la migration, l'Argentine a officialisé un programme de visas humanitaires pour les personnes victimes du conflit syrien. Cette loi reconnaît le droit fondamental et inaliénable d'une personne de migrer – un droit garanti par la République d'Argentine sur la base

des principes d'égalité et d'universalité. De la même façon, dans le cadre de la Commission nationale pour les réfugiés, l'Argentine a mis en place une procédure accélérée, applicable dans les cas analogues à ceux de la Syrie, pour les personnes réclamant le statut de réfugié en entrant dans notre pays. Lorsque l'on constate un besoin réel de protection, le cas est résolu en quelques jours, et les documents sont établis sans frais, les demandeurs jouissant des mêmes droits civils, sociaux et économiques que les citoyens argentins.

Les femmes représentent plus de la moitié de la population des réfugiés. Alors qu'elles sont déjà vulnérables du fait de leur statut de personnes déplacées, les femmes font face à des difficultés encore plus grandes, même après avoir atteint un lieu apparemment sûr. Certaines femmes sont persécutées pour ne pas avoir respecté les normes ou les coutumes ou sont contraintes à un mariage rapide ou forcé. À cela s'ajoute le risque de violence sexuelle, y compris dans les lieux où les femmes réclament protection. Des facteurs tels que l'âge, l'origine nationale, l'origine ethnique, la religion, la langue ou l'identité sexuelle, entre autres, peuvent les exposer à davantage de discrimination et d'insécurité.

Le nombre d'enfants et d'adolescents en quête d'un refuge qui ne sont pas accompagnés de leur famille ou en sont séparés a atteint un niveau inquiétant. En 2014, il y a eu 34 300 demandes d'asile, dans 82 pays, émanant d'enfants non accompagnés ou d'enfants séparés de leur famille. Il s'agit du nombre le plus élevé depuis que le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés a commencé à recueillir ces données, en 2006. À cet égard, il convient de rappeler l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Brasilia, en décembre 2014, dans lesquels 28 pays de la région sont convenus de travailler ensemble afin de respecter les normes de protection les plus rigoureuses aux niveaux national et international, de mettre en œuvre des solutions novatrices en faveur des réfugiés et des personnes déplacées et de remédier à la détresse des personnes apatrides dans l'ensemble de la région.

Malgré la complexité des flux de migration internationale actuels, l'Argentine tient à réaffirmer que les réfugiés ne peuvent pas être confondus avec les migrants, tant sur le plan juridique que théorique. N'oublions pas que le droit de migrer peut être défini comme le principe du libre consentement d'une personne de rechercher un lieu où les possibilités de vie sont plus favorables ou plus stables, lorsque des réfugiés se trouvent dans une situation extrême et

doivent trouver d'urgence un lieu sûr pour protéger leur vie. Il nous paraît également important de signaler que, bien qu'aucun pays ne soit à l'abri de ce phénomène, quel que soit son niveau de développement ou son statut international, force est de constater que les pays en développement, qui ont accueilli 86 % des réfugiés mondiaux en 2014, contre 70 % il y a 10 ans, sont touchés de manière disproportionnée.

La réponse humanitaire est évidemment importante. Nous devons continuer d'améliorer les conditions de vie des réfugiés qui ont désespérément besoin d'une protection internationale, en offrant notamment de meilleures conditions de vie dans les camps de réfugiés et en garantissant leurs droits fondamentaux. Cependant, il ne s'agit là que d'une réponse d'urgence. Seule la volonté politique de coopérer afin de parvenir à la paix et au développement permettra d'apporter les changements nécessaires pour éliminer les raisons profondes pour lesquelles un nombre toujours plus grand d'hommes, de femmes et d'enfants du monde entier sont contraints d'abandonner leurs communautés et ce qui leur est familier pour préserver leur vie, leur intégrité physique et leur liberté.

M. Perović (Monténégro) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président Lykkesoft d'avoir organisé cette séance, dont le sujet est particulièrement important. Il convient de saluer les efforts déployés par l'Assemblée générale et d'autres instances des Nations Unies pour que cette question soit inscrite à l'ordre du jour. Nous prenons ainsi conscience de la nécessité d'aborder la crise migratoire en Europe et d'aider des milliers de réfugiés, en particulier ceux qui fuient la Syrie.

Il y a quelques mois, la communauté internationale se réunissait à New York pour adopter les objectifs de développement durable, qui reconnaissent le rôle prépondérant joué par la migration dans le développement et la prospérité des pays d'origine et de destination. Parallèlement, le monde faisait face au nombre le plus élevé de déplacements irréguliers depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec notamment pour conséquence un taux de mortalité alarmant parmi les réfugiés et les migrants à la recherche d'une destination plus sûre. Ainsi, plus de 500 000 personnes, en majorité des réfugiés syriens, ont fui leur foyer et traversé la Méditerranée pour s'assurer un meilleur avenir en Europe. Il ressort à l'évidence de ces chiffres terrifiants que la communauté internationale est juridiquement et moralement tenue de mettre fin à

cette crise migratoire. L'humanité doit assumer cette responsabilité.

Toutefois, nous ne pourrions relever ce défi sans adopter une approche globale qui permette de s'attaquer aux causes profondes et aux conséquences de ce problème. Nous savons pertinemment que cette crise ne sera pas réglée du jour au lendemain, en raison notamment de son ampleur et des souffrances endurées par le peuple syrien. Ce n'est qu'en conjuguant nos efforts que nous consoliderons la réponse humanitaire qui s'impose pour sauver des vies, dissuader les bandes criminelles qui exploitent les réfugiés et redonner espoir à ceux qui fuient pour protéger leur vie. Une attention particulière doit être accordée au nombre important de personnes appartenant à des groupes très vulnérables en proie à la famine, à la maladie, à la déshydratation et à la maltraitance des passeurs.

Nous ne devons pas sous-estimer le fait que de nombreuses personnes sont victimes d'actes illégaux commis par des agents des services frontaliers et qu'avec l'arrivée de l'hiver, l'hypothermie constituera un nouveau défi.

Les États doivent être préparés à relever le défi posé par les flux migratoires en fournissant l'appui nécessaire à ceux qui traversent leur territoire, franchissent leurs frontières ou demandent l'asile. C'est un élément fondamental de la durabilité et d'une sécurité renforcée pour les migrants. La fourniture de soins de santé, de nourriture et d'abri, la mise en place de transports et d'un dispositif de soins spécifiques pour les groupes vulnérables constituent le minimum que chaque État doit être préparé à assurer. À cet égard, nous devons intensifier la coopération opérationnelle et travailler plus étroitement afin de mettre en commun les informations et les renseignements dont nous disposons relatifs à la migration irrégulière et à la traite des êtres humains.

Nous devons également contrôler plus efficacement les frontières et adopter une démarche plus humaine s'agissant de la question des retours, car renvoyer des demandeurs d'asile qui ont échappé à la guerre et à la terreur ne saurait être un choix légitime.

L'appui fourni aux pays voisins de la Syrie – Turquie, Liban et Jordanie – est tout aussi fondamental. Malgré le poids considérable que les migrants constituent pour leur économie, ces pays restent des piliers fondamentaux de la paix et de la stabilité dans la région.

Les statistiques montrent que les réfugiés syriens préfèrent emprunter la route des Balkans, parce qu'elle est plus sûre. Le Monténégro salue les initiatives visant à utiliser plus efficacement les mécanismes de coopération multilatéraux existants pour s'attaquer aux causes profondes de cette crise et à ses conséquences. Bien que les routes empruntées par les migrants ne passent pas, pour le moment, par mon pays, des mesures préparatoires concernant des changements susceptibles d'affecter le Monténégro ont d'ores et déjà été adoptées.

Ayons toujours présent à l'esprit que les taux élevés de réfugiés et de migrants sont la

conséquence de problèmes beaucoup plus profonds – violations des droits de l'homme, conflits graves et répression politique. Aucun État ne peut assurer seul la gestion efficace de la crise migratoire. Nous devons aussi revoir la façon dont le monde finance la réponse aux crises humanitaires. Cette réponse doit reposer sur un lien plus étroit entre les interventions humanitaires et les activités de développement. Les acteurs du développement doivent bénéficier d'une plus grande souplesse et disposer d'instruments plus efficaces pour agir de façon immédiate et rapide, stabiliser la situation et renforcer la résilience. En agissant de la sorte, nous pourrions faire de ce monde un lieu plus sûr. Ce n'est qu'en établissant un lien entre les questions humanitaires et les questions liées au développement, dans nos politiques nationales et dans nos efforts internationaux, que nous serons à même de considérer la migration internationale comme une force positive.

Le Monténégro jouera son rôle au côté de ses partenaires européens. Nous sommes résolus à protéger tout migrant qui aborde nos côtes, traverse notre pays ou demande l'asile. Nous continuerons à promouvoir et mettre en œuvre les valeurs universelles ainsi que nos obligations internationales en respectant pleinement les droits de l'homme et la dignité des migrants. Enfin, nous continuerons d'être un partenaire responsable dans tous les efforts internationaux visant, par solidarité et compassion, à mettre en place des filières de migration sûres et légales, conformément au droit international.

M. Logar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président d'avoir permis la tenue de ce débat tout à fait important et d'actualité.

La Slovénie souscrit à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/70/PV.59).

Les attentats terroristes qui ont récemment frappé Bamako, le Nigéria, Paris, Beyrouth et le Sinaï nous ont à nouveau rappelé la nécessité urgente pour la communauté internationale de faire front commun dans son combat contre le radicalisme, l'extrémisme et le terrorisme. De nombreuses personnes sont contraintes de fuir de chez elles en raison de la violence de la guerre et des groupes terroristes. Ces dernières années, nous avons assisté à une augmentation considérable des déplacements de masse, qui ont atteint des niveaux sans précédent dans l'histoire. Tout en prenant acte du fait que les déplacements de masse sont un phénomène mondial, nous nous félicitons de l'occasion qui nous est offerte de débattre de la situation dans le bassin méditerranéen, une région dont mon pays fait partie. Nous ne pouvons pas être de simples observateurs des tragédies humaines et des souffrances qui se produisent aux portes de l'Europe et dans d'autres parties du monde. Face à cette situation, nous devons jouer pleinement notre rôle.

Nous devons redoubler d'efforts afin de trouver une solution à la situation des migrants et des réfugiés. Ce faisant, nous devons nous rappeler que les droits de l'homme fondamentaux sont universels et indivisibles, et qu'ils s'appliquent par conséquent à tous de façon égale, y compris aux migrants et aux réfugiés. De plus, les réfugiés bénéficient d'un statut particulier en vertu du droit international.

En Slovénie nous savons d'expérience quelle est l'importance d'une coopération régionale et internationale étroite. Au cours de ces dernières semaines, la Slovénie a dû faire face à un afflux considérable de réfugiés et de migrants sur les routes migratoires de Méditerranée orientale et de l'ouest des Balkans. Ces 10 derniers jours, plus de 250 000 personnes sont passées par la Slovénie, un pays qui compte 2 millions d'habitants. Nous mettons tout en œuvre pour assurer la gestion de ce flux migratoire, protéger les personnes qui en ont besoin, en particulier les groupes les plus fragiles, et garantir leur sécurité. Nous remercions les États membres de l'Union européenne de l'appui qu'ils nous ont apporté, en coopération avec le Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, de l'UNICEF, de l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres entités.

La réalité montre que nous devons gérer plus efficacement les migrations. Cette responsabilité ne peut être assumée par un seul pays, elle doit être assumée par la communauté internationale. Il faut renforcer le dialogue politique et la coopération

entre les pays d'origine, de transit et de destination. Une solution durable ne pourra être trouvée qu'en s'attaquant aux causes profondes de la migration, telles que la violence, les conflits, les violations des droits de l'homme, la pauvreté, la mauvaise gouvernance et le non-respect de l'état de droit, le chômage, en particulier des jeunes, et les effets des changements climatiques. Je sais que ces causes nous sont familières. Les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) visent à y remédier. C'est une raison supplémentaire de mettre en œuvre ce Programme de façon efficace et dans les meilleurs délais.

Nous devons conjuguer nos efforts non pas pour stopper la migration – qui a toujours existé et existera toujours, et qui est un facteur de développement de la civilisation humaine – mais pour promouvoir une migration et une mobilité légales tout en luttant contre la migration irrégulière et la traite des êtres humains.

La Slovénie participe activement aux opérations menées par l'Union européenne dans le bassin méditerranéen pour identifier et démanteler les réseaux de passeurs et de traite des êtres humains en Méditerranée centrale. Au cours du sommet de l'Union européenne sur la migration africaine, qui s'est tenu la semaine dernière à La Valette, nous avons pris l'engagement de gérer les flux migratoires sous tous leurs aspects, guidés par les principes de solidarité, de partenariat et de responsabilité partagée.

Pour terminer, la migration mondiale actuelle et la situation des réfugiés nous rappellent combien il est nécessaire d'intensifier nos efforts afin d'exploiter toutes les solutions disponibles pour assurer une migration sûre, ordonnée et régulière et sauvegarder les effets positifs de la migration sur le développement. Nous entendons contribuer au débat en attendant la tenue en mai prochain, en Turquie, du Sommet mondial pour l'action humanitaire.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président d'avoir organisé cette séance sur la sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière dans le bassin méditerranéen.

Ces dernières années, le bassin méditerranéen a été le théâtre d'une augmentation considérable du nombre de personnes fuyant leur pays et cherchant refuge ailleurs. Leur déplacement est attribué à la propagation des conflits armés, qui rendent

particulièrement difficiles leurs conditions de vie dans les zones touchées. En outre, les informations publiées par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) indiquent que la vaste majorité des réfugiés traversent la Méditerranée pour entrer en Europe via ses côtes sud. Cela constitue une menace pour leur vie. C'est pourquoi nous voudrions appeler tous les organismes spécialisés à prendre les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des réfugiés. Nous appelons également tous les États concernés à se montrer à la hauteur de leur responsabilité.

Les chiffres publiés par le HCR indiquent malheureusement une hausse sans précédent du nombre de personnes qui ont perdu la vie en Méditerranée. Ces statistiques font état de 479 décès pour les trois premiers mois de 2015, contre 15 durant la même période de 2014. En avril dernier, on a dénombré 1 308 décès. La communauté internationale doit tout faire pour qu'un tel drame ne se répète pas.

À ce stade, ma délégation souhaite témoigner sa gratitude à l'Union européenne et à ses États membres pour l'aide et le soutien qu'ils ont apportés aux opérations de secours des réfugiés en Méditerranée. Nous espérons que cet appui se prolongera. Je fais principalement référence aux opérations menées conformément aux recommandations du HCR, notamment pour assurer la sécurité des réfugiés traversant la Méditerranée, améliorer les structures d'accueil des réfugiés, renforcer les cadres juridiques pertinents et mettre en œuvre une action collective. Une attention particulière doit être accordée aux impératifs de sécurité. Nous insistons sur la nécessité de fournir aux réfugiés des services de base tels que les soins de santé, l'instruction et l'égalité des chances en matière d'emploi.

Le Soudan accueille un nombre considérable de réfugiés et de demandeurs d'asile en provenance de pays de la région qui connaissent une instabilité. On ne peut sous-estimer cette situation. Certains de ces pays sont également touchés par la dégradation de l'environnement, qui dure depuis plusieurs années. Nous leur offrons des emplois décents et leur permettons de vivre dignement. Le Soudan a accueilli ses frères du Soudan du Sud avant même le déclenchement des hostilités il y a deux ans. Ils ne sont pas traités comme d'autres réfugiés au Soudan. Au contraire, ils jouissent de droits civiques conformément à une initiative de S. E. le Président.

Nous avons accueilli une conférence régionale très importante sur la question des réfugiés, qui a débouché

sur la Déclaration de Khartoum. Des organisations internationales et des organismes spécialisés, parmi lesquels le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations, assurent le suivi de cette Déclaration et commencent à la mettre en œuvre. Afin de trouver des solutions appropriées à la crise des réfugiés et de réduire le nombre des victimes, nous devons nous attaquer aux causes profondes à l'origine des flux massifs de migrants, à savoir les conflits armés, les catastrophes naturelles et les crises politiques. Tous ces facteurs contribuent à créer un climat propice à l'instabilité. À cet égard, l'ONU doit commencer à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour trouver des solutions appropriées par le biais de ses organismes spécialisés et de ses différentes institutions, dont le HCR.

M. Grant (Canada) : Le Canada se réjouit de la tenue du débat officiel qui est consacré à cette question depuis vendredi dernier (voir A/70/PV.59 et A/70/PV.60).

Nous sommes reconnaissants au Représentant permanent de la Turquie d'avoir attiré l'attention de la communauté internationale sur une question qui touche des millions de personnes dans le monde, plus particulièrement en Méditerranée à l'heure actuelle. La crise actuelle qui sévit en Méditerranée est l'une des nombreuses situations graves de migration forcée et de déplacement prolongé dans le monde. Les déplacements forcés à l'échelle internationale atteignent des proportions sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Près de la moitié des réfugiés dans le monde se trouvent en situation de déplacement prolongé – principalement dans les pays en développement – et près de la moitié des réfugiés en déplacement forcé sont des enfants. Aujourd'hui, toutefois, notre débat se polarise sur le sort des réfugiés syriens.

Le Gouvernement canadien est préoccupé par la situation qui perdure en Méditerranée, où des réfugiés entreprennent un périple, souvent au péril de leur vie, pour rejoindre l'Europe. Devant une telle situation, les États Membres de la communauté internationale doivent se concerter pour agir. En décembre 2014, le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres, a lancé un appel pour que les États se mobilisent et accueillent 130 000 réfugiés syriens d'ici la fin de 2016. Grâce à la généreuse réponse de nombreux États, dont le Canada, les promesses de réinstallation et autres formes d'admission humanitaire dépassent maintenant l'objectif fixé. Des millions de Syriens sont en exil de plus en plus prolongé dans des

pays de premier asile, mais il faut faire beaucoup plus. Tourné vers l'avenir, le Canada croit que le moment est maintenant venu pour la communauté internationale de renouveler ses efforts pour apporter des solutions et fixer de nouveaux objectifs plus ambitieux afin d'offrir des possibilités de réinstallation et d'admission humanitaire aux réfugiés syriens.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Canada est conscient du terrible fardeau qui pèse sur les pays qui accueillent déjà des populations importantes de réfugiés qui ont fui le conflit syrien, et le Canada renforce son aide. Notre gouvernement a renouvelé son engagement de réinstaller 25 000 réfugiés syriens sans mettre en péril la sécurité. En outre, le Canada s'est engagé à verser immédiatement une contribution supplémentaire de 100 millions de dollars au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin d'appuyer les opérations de secours en Syrie et dans ses environs. À cela s'ajoute plus de 800 millions de dollars au titre de l'assistance humanitaire, de l'assistance au développement et de l'assistance à la sécurité que le Canada s'est engagé à verser en réponse à la crise syrienne.

Au-delà de la Méditerranée, le Canada reste profondément préoccupé par le nombre élevé de déplacements et l'écart grandissant entre les besoins et les ressources nécessaires pour y répondre. Nous devons agir collectivement afin que les nombreuses familles – hommes, femmes et enfants – contraintes de quitter leurs communautés bénéficient de l'aide et de la protection dont ils ont besoin. Il est nécessaire d'adopter une approche globale à l'égard de la migration forcée et de la protection des réfugiés, qui prévoit des mesures en faveur des personnes vulnérables dans leur pays d'origine et d'asile, par le biais de l'assistance humanitaire, de l'aide au développement et de l'appui à la consolidation de la paix, et de s'attaquer aux causes profondes de la crise dans les pays d'origine, tels que les conflits, les persécutions et les violations des droits de l'homme. Le Canada est déterminé à faire en sorte que les plus vulnérables soient protégés et que leurs besoins soient satisfaits. Nous soutenons les efforts déployés en faveur de la protection internationale des réfugiés, grâce au soutien financier de l'action humanitaire et du développement, ainsi que les initiatives de réinstallation. À cet égard, le Canada continuera d'accorder toute son attention à cette question et attend avec intérêt les prochains débats, notamment lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire prévu à Istanbul en mai 2016,

qui devrait être l'occasion de mobiliser les efforts internationaux en faveur des réfugiés et des pays hôtes.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) *(parle en anglais)* : Je tiens tout d'abord à exprimer mes remerciements pour la tenue de ce débat à la fois opportun et d'une importance capitale.

Jour après jour, le monde se fragilise du fait des conflits actuels aux conséquences extrêmement lourdes sur le plan humanitaire. La crise récente des réfugiés est d'une ampleur sans précédent depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, alors que 60 millions de personnes – dont la moitié sont des enfants – ont dû quitter de force leur foyer en raison d'un conflit et de la violence. Cette forte augmentation ne concerne pas seulement le nombre des réfugiés, des migrants et des demandeurs d'asile, mais aussi les besoins humanitaires croissants, dont les conséquences seraient plus graves encore si on n'y remédiait pas.

La crise syrienne a provoqué le plus grand drame humanitaire au monde. Près de la moitié de la population d'un pays a été déplacée et plus de 4 millions de personnes ont fui leur pays. Alors que cette crise s'éternise, les pays d'origine, de transit et de destination se retrouvent face à des difficultés sans précédent. La Turquie, la Jordanie, le Liban et tous les pays de premier asile ont généreusement accueilli des millions de personnes en proie à la souffrance et au désespoir. Comme le Secrétaire général l'a souligné vendredi dans son intervention, « il n'est plus admissible que seuls quelques pays endossent cette responsabilité mondiale » (A/70/PV.59, p. 2). Nous partageons tout à fait cet avis et rappelons l'importance du partage des responsabilités et des charges s'agissant de la question des réfugiés. Le cinquième domaine prioritaire décrit par le Secrétaire général offre une approche globale utile pour traiter cette crise.

Dans la mise en œuvre de leurs politiques migratoires, les États doivent adopter une approche inclusive et s'abstenir de toute attitude discriminatoire et xénophobe à l'égard des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile. Changer la perception négative des réfugiés au sein des communautés d'accueil est un élément essentiel de promotion de l'intégration et de renforcement du développement.

Nous sommes également profondément préoccupés par le fait que le Gouvernement de la République d'Arménie encourage et facilite la réinstallation d'Arméniens en provenance de Syrie dans

les territoires occupés d'Azebaïdjan, notamment dans les districts sous occupation de Zangilan, Lachin et Khojaly. Des informations faisant état d'actes délibérés de la part de l'Arménie sont largement disponibles, non seulement dans les médias internationaux, mais aussi dans les propres médias nationaux arméniens. De toute évidence, l'objectif véritable de ce pays est loin d'être humanitaire. Derrière le slogan de l'humanisme et de la solidarité, l'Arménie exploite la situation tragique des réfugiés syriens pour satisfaire ses visées expansionnistes et agressives. Cette pratique porte gravement atteinte au droit international humanitaire, en particulier à la quatrième Convention de Genève de 1949 et à son Protocole additionnel. La communauté internationale et, au premier chef, les personnes ayant reçu mandat doivent prendre toutes les mesures qui s'imposent pour mettre fin aux pratiques illégales de l'Arménie et qu'elle ait à en répondre.

Malgré le fardeau imposé par un million de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en raison de l'agression de l'Arménie contre mon pays et de ses conséquences sociales et économiques, mon pays apporte son concours au règlement de la crise actuelle des réfugiés. En outre, la République d'Azerbaïdjan, par l'intermédiaire de son agence d'aide au développement international, a fourni en 2012 une aide financière directe destinée à venir en aide aux réfugiés syriens installés en Jordanie. Mon pays poursuivra ses efforts afin de contribuer au règlement de cette crise.

Il y a deux mois, les dirigeants mondiaux ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1) qui, lorsqu'il sera mis en œuvre, promet de faire de ce monde un lieu plus sûr pour tous, en ne laissant personne de côté. De ce point de vue, la crise actuelle offre une occasion unique pour les nations de traduire leurs aspirations en actes concrets. Les déplacements massifs récents de populations trouvent leur origine dans les conflits, les crises politiques, la mauvaise gouvernance et l'extrême pauvreté. Nous devons par-dessus tout prévenir d'éventuels conflits et régler ceux déjà existants, car ce n'est qu'en s'attaquant aux causes profondes des conflits que nous pourrions faire reculer les demandes d'aide humanitaire et que nous ne serons pas contraints de l'augmenter.

M. Alyas (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Président d'avoir organisé ce débat important sur la « Sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation

irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen », une question au premier plan des préoccupations humanitaires et de sécurité de la communauté internationale.

Nous sommes face à une crise humanitaire sans précédent. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) souligne que cette crise touche désormais près de 20 millions de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Ces chiffres sont impressionnants. Jour après jour, face au manque de financement et à l'absence de mécanismes de protection adéquats, la crise syrienne devient la plus grande crise humanitaire du XXI^e siècle. Le HCR estime à 4 millions le nombre de migrants, soit la moitié de la population syrienne, tandis que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires estime à 7,5 millions le nombre de personnes déplacées. Les vagues de réfugiés fuyant la Syrie en direction des pays voisins posent un défi important en ce qui concerne notre réponse à leurs besoins fondamentaux, qu'il s'agisse de fournir des abris, des soins de santé ou des services d'éducation, tout en préservant la dignité des réfugiés et en leur offrant notre protection.

Le Royaume d'Arabie saoudite est plus que jamais disposé à coopérer avec les organismes des Nations Unies afin d'empêcher une aggravation de cette crise humanitaire. Nous allons mettre en place des mécanismes de protection efficaces, ainsi qu'une assistance financière nécessaire et adéquate, sans oublier la fourniture d'une assistance au pays hôtes. Depuis le début de la crise syrienne, le Royaume d'Arabie saoudite a accueilli 2,5 millions de réfugiés, et a veillé à ne pas les traiter comme des réfugiés ni à les loger dans des camps de réfugiés au mépris de leur dignité et de leur sécurité. Nous leur offrons une totale liberté de mouvement et autorisons ceux qui le souhaitent – soit des centaines de milliers – à rester dans le Royaume. Le Royaume leur fait bénéficier d'un statut équivalent à celui des autres résidents et leur accorde les mêmes droits, notamment l'accès à des soins de santé gratuits, à un emploi et à un enseignement. On estime à environ 10 000 le nombre d'étudiants syriens bénéficiant d'un enseignement gratuit.

Le Royaume ne se contente pas de recevoir et d'accueillir ses frères syriens confrontés à un drame humanitaire, il vient également en aide à des millions de réfugiés syriens se trouvant dans des pays voisins comme la Jordanie et le Liban ou ailleurs. Ces efforts comprennent l'octroi d'une assistance

humanitaire, financière ou autre, en coordination avec les gouvernements des pays hôtes et des organisations internationales de secours humanitaire. L'aide humanitaire totale fournie par le Royaume d'Arabie saoudite à ses frères syriens s'élève aujourd'hui à environ 700 millions de dollars, selon une estimation de la troisième conférence internationale des donateurs, qui s'est tenue au Koweït le 31 mars dernier. Elle vise principalement à appuyer les efforts humanitaires en Syrie et comprend aussi bien l'assistance fournie par le Gouvernement que la campagne nationale populaire de soutien à nos frères syriens, lancée en 2011.

Cette aide humanitaire prévoit également la fourniture de nourriture, de soins de santé, d'abris et de services d'éducation, y compris l'installation de cliniques saoudiennes dans les différents camps de réfugiés, dont le plus important est celui de Zaatari en Jordanie, ainsi que dans les camps transfrontaliers. Ces cliniques dispensent des soins de santé de base, dont des vaccinations, des soins préventifs et des opérations chirurgicales. Nous avons également mis en place des camps spéciaux abritant de nombreuses familles syriennes frappées par différentes crises humanitaires, tant au Liban qu'en Syrie.

Le Royaume d'Arabie saoudite est très préoccupé par le discours dénué d'humanité, raciste et hostile à l'encontre des réfugiés en général et des musulmans en particulier. Nous appelons tous les pays, les institutions humanitaires, les organisations de la société civile et les médias à dépasser un tel discours, à sensibiliser l'opinion à cette cause et à prendre la responsabilité de fournir la protection nécessaire aux migrants et aux réfugiés contraints de fuir les persécutions commises par des gouvernements injustes et des groupes terroristes. Ma délégation voudrait à ce propos souligner les points suivants.

Premièrement, nous devons réfléchir à des mesures concrètes pour traiter cette crise humanitaire plutôt que de nous contenter d'exprimer notre sympathie et de faire part de nos préoccupations. Deuxièmement, nous ne devons pas laisser la peur suscitée par les menaces d'attentats terroristes et l'escalade choquante des discours racistes l'emporter sur notre esprit de solidarité à l'égard des réfugiés et sur notre volonté de les protéger contre les persécutions et les discriminations, conformément au droit international et aux règles humanitaires. Troisièmement, nous devons contribuer à la mise en place de mécanismes internationaux

appropriés reposant sur le principe du partage des charges entre les pays.

Pour terminer, le mieux que nous puissions faire pour régler le problème des réfugiés, c'est de nous attaquer aux raisons profondes pour lesquelles ils ont fui leur patrie, au premier rang desquelles les crises politiques. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel pour que des efforts résolus soient déployés afin de parvenir à une solution politique de la crise syrienne, sur la base du Communiqué de Genève, du 30 juin 2012, (A/66/865, annexe). Ces efforts doivent être immédiats et concrets. Ne nous contentons pas de formules et n'agissons pas en contradiction avec la volonté du peuple syrien, car cela ne ferait que prolonger ce drame humanitaire et accroître le flux des réfugiés syriens.

M. Anshor (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à adresser au Président les remerciements de ma délégation pour avoir organisé ce débat important et d'actualité.

Tout récemment en Europe, ainsi que dans d'autres régions du monde, notamment en Asie du Sud-Est, la crise migratoire mondiale s'est considérablement aggravée. L'afflux massif de migrants en situation irrégulière et de réfugiés auquel doit faire face l'Europe représente un défi sans cesse croissant. Plus de 300 000 personnes ont traversé, au péril de leur vie, la mer Méditerranée, et beaucoup d'autres vont continuer à le faire. Plus de 2 500 personnes ont perdu la vie en tentant cette traversée. Même après avoir atteint les côtes et les frontières de l'Europe, l'incertitude demeure quant à la suite de leur voyage.

La crise qui se prolonge en Syrie en est l'une des causes principales. Lorsque la situation en Syrie a commencé à se dégrader il y a quatre ans, beaucoup pensaient qu'il ne s'agissait que de simples troubles qui prendraient rapidement fin. Mais, avec le temps, cette situation s'est transformée en l'un des conflits armés les plus complexes à l'origine de souffrances indicibles pour de nombreux civils. Plus de 4,2 millions de Syriens ont fui le pays, faisant peser sur les pays voisins dans la région un fardeau écrasant. Parmi tous les migrants qui ont atteint la Méditerranée en 2015, plus de la moitié sont des Syriens qui doivent pouvoir obtenir l'asile sans la moindre discrimination. Cette situation déjà grave a empiré depuis que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) a gagné du terrain, s'est renforcé et a imposé la terreur, et depuis les attentats odieux de la semaine dernière à Paris, les pays d'accueil des migrants se

trouvent face à un nouveau dilemme : compassion ou sécurité.

Pour l'Indonésie, aucun pays ne peut régler seul ce problème. Il ne s'agit pas seulement d'un défi régional, mais d'un défi mondial qui exige des solutions collectives au niveau international ainsi qu'une stratégie efficace au niveau régional. J'aimerais faire part de mes vues quant à la voie à suivre pour régler le problème des réfugiés. Il faut, premièrement, s'attaquer aux causes profondes de cette crise. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour mettre un terme à la crise syrienne dans les meilleurs délais. La situation ne fera qu'empirer si une solution politique n'est pas rapidement trouvée.

Deuxièmement, la lutte antiterroriste destinée à venir à bout de l'EIL qui est lié au conflit en Syrie ne sera couronnée de succès que si elle est menée de façon coordonnée et si elle s'aligne sur les stratégies visant le règlement du conflit par des moyens politiques. En outre, toutes les mesures nécessaires doivent être prises afin que la lutte antiterroriste ne compromette par les efforts humanitaires déployés pour résoudre la crise des réfugiés engendrée par ce conflit.

Troisièmement, nous devons renforcer la coopération internationale afin que les pays voisins qui accueillent le plus de réfugiés reçoivent un appui soutenu. Aucune solution politique n'étant en vue, des millions de personnes ont fui le pays, une majorité d'entre elles vers les pays voisins de la Syrie et de nombreuses en Europe, tandis que d'autres ont atteint les côtes d'autres régions, y compris d'Asie du Sud-Est. L'amélioration de la coordination entre les pays touchés et la communauté internationale est essentielle si nous voulons alléger le fardeau qui pèse sur les pays touchés, sur la base des principes du partage des charges et de la responsabilité partagée.

Quatrièmement, il est fondamental de promouvoir des approches et des politiques communes pour le règlement de cette crise. L'Europe doit faire face à l'afflux de réfugiés le plus important depuis des décennies, et elle n'a d'autre choix que de s'acquitter de ses obligations internationales au titre des instruments internationaux pertinents relatifs aux réfugiés.

Cinquièmement, afin de relever les défis multidimensionnels de la migration irrégulière, une approche d'ensemble doit prévoir des mesures destinées à renforcer le maintien de l'ordre et à poursuivre les responsables du trafic des migrants, de la traite des êtres

humains et de la criminalité transnationale organisée, tout en veillant au respect des droits de l'homme et des principes humanitaires afin de protéger les victimes. Enfin, sur le long terme, la prévention des conflits et la promotion d'une paix durable continueront d'être essentielles pour éviter des crises humanitaires et une migration irrégulière.

M. Zinsou (Bénin) : Je voudrais avant tout propos remercier le Président d'avoir organisé ce débat sur le thème : « Sensibilisation de l'opinion mondiale au drame des migrants en situation irrégulière, en particulier les demandeurs d'asile syriens, dans le bassin méditerranéen ».

La migration fait partie des constantes de l'histoire de l'humanité. Cette question est d'une actualité aiguë avec la crise actuelle, symptomatique de l'état de notre monde. La montée exponentielle du nombre de migrants est indubitablement liée à l'aggravation de la pauvreté dans les pays en développement due aux défaillances de gouvernance au plan national et international, aux effets pervers des changements climatiques, à la pression démographique, à la raréfaction des ressources vitales, de même qu'à la déstabilisation de certains pays par des crises politiques qui débouchent souvent sur des conflits armés, mais aussi aux affrontements à caractère religieux alimentés par la montée de l'extrémisme violent.

Il est évident que l'ampleur du problème met à rude épreuve le dispositif international et pose de véritables défis à l'Organisation des Nations Unies en tant que centre de la gouvernance mondiale. Les tragédies qui ont accompagné l'afflux massif des réfugiés et des migrants qui assaillent les frontières de l'Europe, confèrent à la situation une charge émotive particulière. La Méditerranée est devenue une mer tristement célèbre. Elle engloutit d'année en année, des milliers de vies humaines. Que de rêves ont été brisés par ses flots! Les corps sans vies qui viennent parfois échouer sur les côtes des États riverains sont des images poignantes qui interpellent notre commune humanité.

S'il est vrai qu'il faut lutter contre ceux qui exploitent de manière ignominieuse la détresse de leurs semblables, encore faudra-t-il veiller à améliorer les moyens de transport réglementaires sur les routes de migration, y compris sur les rives de la Méditerranée. La gravité de la situation appelle une large concertation sur les voies à suivre et sur les moyens à mettre en œuvre pour y faire face. À cet égard, le Sommet mondial sur l'action humanitaire, qui se tiendra à

Istanbul en mai 2016, sera une occasion exceptionnelle à saisir. Il importe au premier plan d'honorer les valeurs fondamentales du monde civilisé que sont le respect de la vie humaine, le devoir de solidarité et le respect des droits fondamentaux des migrants, quelle que soit leur situation vis-à-vis de la loi et des conventions internationales. Cela suppose que tout doit être mis en œuvre pour assurer aux migrants la protection qui leur est due.

Les motifs qui poussent les natifs d'un pays à s'exiler sont multiples et sont souvent liés à des circonstances assez graves pour les dessouler de leur terroir et leur faire prendre les routes périlleuses pour des destinations de leur choix vers où les portent l'espérance et la foi inébranlable en un avenir meilleur. Tel est le cas des réfugiés syriens et, à ce titre, ils ont besoin de la sympathie et de la solidarité des pays de transit et d'accueil.

L'incidence financière en hausse de l'accueil des réfugiés et des migrants appelle une meilleure répartition et une meilleure planification de la charge qu'elle représente. De ce point de vue, le Bénin soutient la proposition du Groupe d'experts de haut niveau sur le financement de l'assistance humanitaire préconisant le recours à la programmation pluriannuelle des budgets d'assistance humanitaire. À cet égard, il est urgent de procéder à une réévaluation des sources de financement de l'aide humanitaire pour assurer une contribution universelle à la solidarité envers les migrants. Le renforcement de la coordination des actions des États Membres et des parties prenantes permettrait d'assurer une cohérence des politiques d'accompagnement et de coopération internationale.

Les attentats terroristes perpétrés par les personnes en rapport avec les flux migratoires présents ou passés vers l'Europe imposent l'urgente nécessité d'un échange d'expériences et d'informations sur les migrants afin de séparer les terroristes et les combattants étrangers illégaux des migrants de bonne foi en quête de sécurité et d'asile. La promotion du dialogue entre les confessions religieuses serait d'une contribution essentielle à la réduction des frictions intercommunautaires liées aux migrations. Les efforts en cours dans ce domaine doivent être soutenus et encouragés. De même, l'encadrement des communautés marginales s'impose pour éviter les risques de radicalisation d'une frange de la jeunesse déboussolée, qui, à force d'accumuler les frustrations et de se convaincre de l'absence de perspectives d'épanouissement, peut devenir la proie

facile pour les recrutements par les extrémistes de tous bords. L'expérience a montré la capacité de nuisance de ces mouvements, auxquels il urge pour l'humanité toute entière de trouver une réponse appropriée.

L'accueil des migrants doit s'inscrire dans la perspective du développement durable, compte tenu de la nature à long terme de la présence des réfugiés et des migrants dans les pays hôtes. L'intégration sociale consensuelle des réfugiés et des migrants est une gageure à prendre très au sérieux. Il appartient aux gouvernements et aux forces vives des nations concernées d'y œuvrer constamment. À cet égard, l'exemple de Singapour est fort digne d'intérêt dans ce débat. Sa gestion rigoureuse de la diversité d'une population venant de différents horizons produit un grand bénéfice à ce pays qui tire parti des apports des communautés qu'il accueille et qui s'y intègrent. Ce qui en fait une nation arc-en-ciel par excellence.

Il faudra aussi travailler au renforcement de la coopération internationale pour faciliter la mobilité et faire face aux difficultés découlant des déplacements forcés dans le monde. La responsabilité des États et la solidarité internationale sont deux facteurs essentiels pour garantir le bon fonctionnement du système de protection internationale, résoudre les problèmes de plus en plus nombreux que connaît le monde en matière de déplacements de population et apaiser les tensions au sujet de la gouvernance des flux migratoires et de la protection au niveau international.

Il nous faut aussi redoubler d'efforts pour ramener la paix en Syrie et dans les autres pays touchés par des conflits. Les perspectives qui se dégagent des pourparlers engagés récemment à Vienne sont encourageantes. De même, il importe d'œuvrer constamment à l'amélioration des conditions de vie dans les pays d'origine affectés par la raréfaction des ressources vitales du fait des catastrophes naturelles et des changements climatiques. À cet égard, les pays d'Afrique durement affectés méritent une assistance accrue de la communauté internationale pour offrir des perspectives d'avenir aux jeunes dans leurs propres pays afin qu'ils deviennent les acteurs et bénéficiaires de la transformation économique et sociale prônée dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1), au lieu d'aller se jeter en pâture aux requins dans la Méditerranée.

S'agissant des sources de financement de l'assistance humanitaire, il importe pour la communauté internationale d'éviter le piège qui consisterait à gérer

en vases communiquant les ressources d'aide au développement et celles de l'aide humanitaire d'urgence. Ces deux types de ressources doivent rester distincts, car l'amenuisement des fonds d'aide au développement peut entraîner une augmentation exponentielle des besoins d'assistance humanitaire d'urgence, tout en induisant une multiplication des situations de fragilité et d'instabilité dans le monde.

Au demeurant, une approche globale et équilibrée de la migration s'impose, compte tenu des réelles opportunités d'enrichissement mutuel et de contribution au développement durable que la mobilité des facteurs recèle, pour empêcher ou tout au moins réduire les mouvements irréguliers et illégaux. La question des transferts de fonds des migrants des pays d'accueil est tout aussi importante pour maximiser la contribution des migrants au développement durable que la mise en place de politiques judicieuses de partenariat entre les diasporas et les pays d'origine. Cette approche ferait inmanquablement de la migration un pari gagnant-gagnant pour le plus grand bien de nos peuples. Telle est la contribution de mon pays, le Bénin, au débat sur le thème qui nous réunit aujourd'hui.

M. Raja Zaib Shah (Malaisie) (*parle en anglais*) :
Qu'il me soit permis d'adresser mes remerciements au Président pour avoir organisé ce débat qui vient à point nommé.

Ces derniers mois, nous avons été témoins d'une hausse subite du nombre de migrants se rendant en Europe en tentant la dangereuse traversée de la Méditerranée, avec un nombre record de migrants ayant atteint les côtes européennes. Malheureusement, à côté de la joie de ceux qui sont parvenus à rallier ces côtes, des milliers ont péri en Méditerranée, victimes d'embarcations de fortune, surchargées et dangereuses. Le nombre impressionnant de victimes constitue à lui seul une crise humanitaire. Les images déchirantes de migrants, en particulier celle d'un enfant syrien de trois ans retrouvé mort sur une plage, ont frappé notre conscience collective.

Exploitant de façon horrible la misère de ces migrants, des trafiquants de migrants et d'êtres humains abusent de la faiblesse de ces personnes pour leur réclamer des sommes exorbitantes pour franchir la Méditerranée. Nous condamnons les actes odieux commis par des trafiquants de migrants qui profitent de la fragilité des personnes frappées par des conflits armés, lesquelles aspirent simplement à une vie meilleure ailleurs. Cela ne peut plus continuer.

Face à ce drame humanitaire, ma délégation estime que la communauté internationale doit prendre des mesures radicales. Il n'est plus possible de différer notre réponse à la situation alarmante créée par une migration non réglementée à travers le monde, en particulier en Méditerranée, laquelle est désormais la frontière la plus dangereuse au monde. Dans ce contexte, ma délégation s'est félicitée de l'adoption, le 9 novembre 2015, de la résolution 2240 (2015) du Conseil de sécurité, que la Malaisie a coparrainée. Cette résolution appelle à des mesures pour mettre fin aux trafiquants de migrants et d'êtres humains sur la base de principes spécifiques privilégiant la préservation de la vie et la sécurité des migrants conformément aux règles internationales pertinentes.

Ma délégation se félicite aussi de la volonté de coopérer qui existe entre les organisations régionales, en particulier entre l'Union européenne et l'Union africaine. L'adoption d'une déclaration politique et d'un plan d'action, à La Vallette, la semaine dernière, offre de solides bases pour répondre au drame que constitue la migration non réglementée en Méditerranée. La Malaisie estime également qu'il faut s'attaquer aux causes profondes de la migration irrégulière et des déplacements forcés qui tiennent à la fragilité d'un État et à un climat d'insécurité. Enfin, nous saluons la détermination des dirigeants de l'Union européenne et de l'Union africaine d'intensifier leurs efforts afin de prévenir les trafiquants de migrants, de mettre fin à la traite des êtres humains et de lutter contre ceux qui exploitent les personnes vulnérables.

À la lumière du débat d'aujourd'hui et de l'accent mis sur les demandeurs d'asile syriens, ma délégation tient aussi à rappeler que le défi posé par les réseaux de trafiquants de migrants et d'êtres humains ne se limite pas à la Méditerranée. D'autres régions, dont la mienne, l'Asie du Sud-Est, ne sont pas à l'abri de ces défis. D'où notre conviction que les conclusions de nos débats d'aujourd'hui nous permettront d'éclairer nos réponses politiques à la migration mondiale irrégulière.

Enfin, j'aimerais saisir cette occasion pour signaler à l'Assemblée que mon Gouvernement prend actuellement des mesures pour honorer l'engagement qu'il a pris d'accueillir 3 000 réfugiés syriens, comme l'a annoncé notre Premier Ministre au cours du débat général de la présente session (voir A/70/PV.22). Bien qu'elle ne soit pas partie à la Convention relative au statut des réfugiés, la Malaisie est consciente de la responsabilité qui lui incombe en tant que membre de la

communauté internationale de renforcer son assistance au peuple syrien dans cette période difficile. Nous exhortons tous les pays en mesure de le faire à envisager des mesures analogues.

M. Khoshroo (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Face à la crise récente et en cours des réfugiés dans le bassin méditerranéen, il nous paraît important et opportun que la communauté internationale étudie la situation présente, qu'elle améliore le sort et allège les souffrances de ceux qui cherchent refuge et, surtout, qu'elle mesure l'augmentation du nombre de réfugiés à travers le monde et des crises de réfugiés qui se produisent périodiquement dans différents endroits.

Aujourd'hui, j'aimerais soulever deux points qui me semblent très importants s'agissant de la façon dont la communauté internationale en général et l'ONU en particulier doivent aborder la question dans sa globalité.

Tout d'abord, dans ses efforts pour venir en aide aux réfugiés qui se trouvent actuellement aux portes de l'Europe et ailleurs dans le monde, la communauté internationale doit se rappeler que ce problème croissant doit être traité à sa racine. Il est primordial de prendre conscience que les réfugiés et les demandeurs d'asile ne sont pas à l'origine de cette crise mais qu'ils en sont la conséquence. Aujourd'hui, les réfugiés dans le bassin méditerranéen fuient la guerre, les conflits et la violence dans leur propre pays, qui découlent principalement des crimes et des atrocités commises par des groupes terroristes et extrémistes. Si nous ne parvenons pas à venir à bout de ces groupes en les éliminant et en dénonçant les idéologies extrêmes dont ils se nourrissent, il ne sera pas possible de mettre fin à la crise des réfugiés, qui ne fera qu'empirer.

Le Président assume la présidence.

À cet égard, nous avons beaucoup appris de l'histoire récente et lointaine. S'agissant de l'histoire récente, on s'accorde désormais à reconnaître que l'intervention militaire étrangère dans plusieurs pays du Moyen-Orient au cours de la dernière décennie a largement contribué à réveillé le monstre de l'extrémisme qui se nourrissait déjà, depuis des décennies, de l'idéologie takfiriste, et créé un endroit idéal pour la faire prospérer. Ceux qui ont nié et bafoué le droit international devraient comprendre aujourd'hui qu'ils figurent parmi les responsables de la situation critique dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Pour ce qui est de l'histoire lointaine, les souffrances et la misère endurées depuis tant d'années par les réfugiés

palestiniens sont éloquentes. Tant que cette situation n'aura pas été réglée et que, sa cause principale, l'occupation israélienne, se poursuivra, elle continuera d'être une autre source d'instabilité dans la région. Les atrocités commises par Israël ces dernières décennies, comme celles perpétrées à Gaza en 2014, ont entraîné le déplacement d'un nombre aussi élevé de personnes que les atrocités commises actuellement par Daech.

Deuxièmement, quelles que soient les causes des crises de réfugiés, les demandeurs d'asile sont les victimes des échecs de certains gouvernements et de leurs politiques irréfléchies. Par conséquent, il est de la responsabilité de la communauté internationale de les protéger. Elle doit prendre soin d'eux, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent. La communauté internationale et l'ONU sont tenues de tout mettre en œuvre pour leur venir en aide, en toute impartialité et conformément aux principes humanitaires. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

Ces dernières années, de nombreux pays en développement ont accueilli et aidé des millions de réfugiés en dépit de leurs ressources limitées et, le plus souvent, sans que le monde s'en aperçoive. L'Iran, pour sa part, accueille depuis des décennies des millions de réfugiés afghans et irakiens. Nous accueillons encore plus d'un million de réfugiés dans notre pays sans bénéficier, ou très peu, d'un appui ou d'une assistance au niveau international. La plupart des réfugiés vivant en Iran ont été victimes de groupes extrémistes en Afghanistan et en Iran.

Dans ce contexte, s'agissant des migrants dans le bassin méditerranéen, nous constatons depuis peu que la recherche d'une solution à ce problème fait l'objet d'une très grande attention. Nous avons constaté le nombre important de réunions et d'événements internationaux consacrés à cette question, et même le Conseil de sécurité, estimant que cette situation représentait une menace pour la paix et la sécurité internationale, a adopté une résolution sur le sujet en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Tout en nous réjouissant que la communauté internationale accorde une telle attention à ce problème, nous pensons que toutes les crises de réfugiés méritent la même attention et doivent être traitées sur un pied d'égalité par la communauté internationale. La communauté internationale et l'ONU doivent venir en aide aux réfugiés, quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent. Évitions les deux poids, deux mesures lorsqu'il s'agit de situations humanitaires.

Dans cet esprit, la République islamique d'Iran est déterminée à coopérer avec la communauté internationale pour améliorer le sort des réfugiés, en particulier de ceux qui sont principalement les victimes de l'extrémisme violent aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 49/2, du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Jilani (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance à la fois importante et d'actualité.

Le présent débat souligne les vives préoccupations de la communauté internationale face à l'ampleur sans précédent de la crise des migrants et des réfugiés, ainsi que la nécessité urgente d'un effort mondial concerté pour traiter de tous les aspects de cette crise. Comme de nombreux orateurs l'ont rappelé, nous sommes face à un nombre croissant de personnes déplacées, en raison de situations d'urgence en cours ou nouvelles, d'une crise migratoire qui se prolonge et de l'absence de solutions politiques durables. Aujourd'hui, environ 60 millions de personnes ont été déplacées du fait de persécutions, de la guerre ou d'un conflit, soit le chiffre le plus élevé depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'interconnexion des crises syrienne et iraquienne a conduit au déracinement de plus de 15 millions de personnes, et au déplacement récent d'environ 2 millions de personnes à l'intérieur et à l'extérieur du Yémen. Ces mêmes chiffres effrayants et ces histoires individuelles s'appliquent aux crises de réfugiés qui se prolongent, notamment en Afghanistan, en Somalie, au Soudan du Sud, en République centrafricaine et en Libye.

La communauté humanitaire a averti il y a quelque temps déjà que des opérations humanitaires d'une telle ampleur pourraient durer longtemps et que la communauté internationale humanitaire, c'est-à-dire les organismes des Nations Unies, les mouvements de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des organisations non gouvernementales, tout comme les communautés d'accueil, ne pourraient assurer la protection des migrants et des populations de réfugiés ni leur fournir une aide vitale de base. Il s'agit d'un défi mondial, qui exige une réponse mondiale ainsi qu'une stratégie à long terme qui renforce notre humanité commune et

nous rappelle le devoir qui nous incombe de protéger les migrants et de renforcer la résilience des communautés. Il faut que nous répondions de façon coordonnée, globale et humaine à la crise qui se déroule sur les côtes et aux frontières de l'Europe, en accordant une importance particulière au passage en toute sécurité des personnes qui ont besoin d'une protection internationale.

Après les attentats terroristes de Paris, certains ont tenté de déplacer le débat et de faire porter aux réfugiés la responsabilité de ces actes. N'oublions pas que ces migrants et ces réfugiés vulnérables fuient cette même terreur, ce même traumatisme qu'ils ont subi quotidiennement, certains depuis plus de quatre ou cinq ans. Certains exploitent ce drame pour semer la haine, la xénophobie, le racisme et l'islamophobie, que l'ignorance nourrit et propage. Cela ne fera que renforcer l'exclusion et la violence, augmentant du même coup la vulnérabilité des migrants et des réfugiés. Mais nous devons aussi rendre hommage aux milliers de volontaires et de citoyens ordinaires qui, partout en Europe et le long des routes de migration, offrent aux migrants de la nourriture, des vêtements, des abris et un réconfort. Ces gens méritent notre soutien, notre encouragement, notre gratitude.

Nous partageons entièrement votre avis, Monsieur le Président, à savoir que notre principale priorité doit être de sauver des vies, de fournir une protection et de défendre la dignité humaine. Nous ne devons pas céder à ceux qui répandent l'intolérance, la xénophobie et la haine à l'encontre des réfugiés et des demandeurs d'asile. Rappelons-nous cette phrase du Haut-Commissaire Guterres :

« Les États ont aussi l'obligation, en vertu du droit international, d'accorder leur protection aux réfugiés qui fuient les conflits et les persécutions. »

En outre, les pays qui accueillent un grand nombre de réfugiés méritent de notre part davantage de soutien et de solidarité. Le fardeau qui pèse sur eux est immense non seulement en raison de la pression exercée sur leurs services, leurs ressources et leurs infrastructures, mais aussi du fait de notre incapacité à leur fournir un soutien durable et à long terme, ce qui représente un grave défi sur le plan de la sécurité et de la stabilité de ces pays et de l'ensemble de la région.

Dans ce contexte, nous saluons les progrès enregistrés dans les discussions portant sur l'appui à apporter aux pays qui accueillent des réfugiés, tels

que la Jordanie, le Liban et la Turquie, afin qu'ils améliorent les conditions de vie tant de leur propre population que des réfugiés qu'ils accueillent. Il est essentiel que les pays à revenu intermédiaire puissent avoir accès aux fonds pour le développement, aux marchés financiers et aux instruments financiers tant au niveau bilatéral que multilatéral. À cet égard, nous nous félicitons des récentes initiatives du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale, en coopération avec des institutions financières internationales, visant l'octroi de prêts à taux préférentiels et de subventions aux pays d'accueil.

La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR) et ses 189 sociétés nationales sont à l'avant-poste des efforts destinés à répondre aux besoins des personnes déplacées tout le long des routes migratoires dans les pays d'origine, de transit et de destination. En Syrie, les courageux volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien ont risqué leur vie pour fournir une assistance et des services essentiels aux personnes touchées par un conflit. Le Croissant-Rouge turc est venu en aide à 275 000 réfugiés depuis 2012, et la Croix-Rouge croate est chargée de la coordination mise en place par le Gouvernement et de la réponse internationale dans ce pays. La Croix-Rouge allemande gère 375 centres d'hébergement, qui accueillent 120 000 personnes. Tout au long de leur voyage, le FICR vient en aide aux migrants et aux réfugiés en leur offrant de la nourriture, des abris, des vêtements, des couvertures ainsi qu'un soutien psycho-social et une aide pour restaurer les liens familiaux.

Enfin, si la crise actuelle pose d'importants défis, n'oublions pas que les migrants et les réfugiés contribuent aussi de manière extrêmement positive à la culture, à l'économie et au dynamisme de nos sociétés. Le récit de la migration au fil du temps est avant tout celui de l'histoire humaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 51/1, du 15 octobre 1996, je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Organisation internationale de police criminelle.

M^{me} Neugebauer (Organisation internationale de police criminelle) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat d'actualité sur les décisions et mesures ultérieures relatives aux migrants et aux réfugiés. Je tiens aussi à vous remercier de donner la parole à l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) en

tant qu'unique organisation mondiale et neutre de coopération policière, dont 190 pays sont membres, qui fournit des services opérationnels sécurisés et s'efforce de promouvoir les normes les plus rigoureuses en matière de travail de police ainsi que la coopération entre les organismes chargés de l'application de la loi.

La mission d'INTERPOL n'est pas seulement conforme aux valeurs de l'ONU, elle est au cœur de son projet. Nous sommes convaincus que notre devoir est de protéger et de respecter les migrants et les réfugiés, de les protéger contre les réseaux de trafiquants qui, comme les orateurs précédents l'ont plusieurs fois souligné, exercent sur eux un chantage, les exploitent et mettent gravement en danger leur vie.

Toutefois, les réfugiés ne peuvent être protégés et respectés que si l'on fait une distinction claire entre les personnes qui ont besoin d'être protégées et les combattants terroristes étrangers. Comment y parvenir? La mission d'INTERPOL est de se mettre au service des États Membres. Nous procédons à un échange d'informations sur le mode opératoire des criminels et leurs ressources. Cela s'effectue en regroupant les informations relatives aux documents de voyage, mais aussi les informations relatives aux combattants terroristes étrangers.

Une forte incitation politique à renforcer les capacités et les services d'INTERPOL peut modifier la donne, aujourd'hui et dans l'avenir. Par là, j'entends l'utilisation systématique des bases de données d'INTERPOL – en particulier les données de base relatives aux documents de voyage perdus ou volés et celles relatives aux combattants terroristes étrangers – afin d'entraver efficacement la mobilité transfrontalière des combattants terroristes étrangers. Mais, par là, j'entends aussi la contribution au fichier des photos de combattants terroristes étrangers établi par INTERPOL, afin de permettre l'identification des combattants terroristes étrangers connus dans tous les pays du monde.

Les données de base mondiales fournies à INTERPOL par les États Membres offrent des informations capitales à la communauté internationale. En barrant la route aux terroristes et aux combattants terroristes étrangers, nous garantissons la protection et le respect des réfugiés et des migrants. Pour cela, l'emploi systématique des moyens policiers d'INTERPOL est essentiel. La résolution 2178 (2014) du Conseil de sécurité désigne INTERPOL comme la meilleure plateforme mondiale pour le partage des

informations, une plateforme que nous devons enrichir davantage encore.

Pour terminer, j'aimerais citer cette phrase du Secrétaire général d'INTERPOL, M. Stock.

« Jusqu'ici, refuser de partager les informations signifiait simplement tenter sa chance. Aujourd'hui, cela signifie prendre volontairement un risque. »

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

Grâce à ce débat et à notre réunion informelle sur la crise mondiale, nous avons pris connaissance des difficultés immenses que rencontrent les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants en situation irrégulière, en particulier dans la région de la Méditerranée. Nous avons pris conscience aussi des défis auxquels sont confrontés de nombreux pays, ainsi que de la responsabilité morale qui nous incombe à tous. Il est rassurant que tant de pays s'accordent sur la nécessité de protéger les personnes vulnérables et de s'attaquer aux causes profondes des déplacements. Honorer cet engagement exige toutefois plus de détermination, plus d'initiatives et plus de ressources.

Le Secrétaire général a élaboré une feuille de route afin que nous puissions régler cette crise. Les pourparlers de Vienne devraient permettre de mettre fin au conflit syrien. Il est tout aussi urgent de mettre fin aux autres conflits dans le monde. Une conférence d'annonce de contributions pour la crise humanitaire en Syrie aura lieu à Londres, en février 2016. Une conférence extraordinaire « Réinstallation plus », organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, se tiendra en mars de la même année, et ses travaux porteront sur les personnes déplacées en raison du conflit syrien et du climat de violence dans la région.

Face aux menaces croissantes des terroristes, tous les États Membres doivent formuler des engagements précis à la table des négociations afin de prouver leur unité et leur solidarité. En mai 2016, le Sommet mondial sur l'action humanitaire sera l'occasion pour la communauté internationale de convenir d'un nouvel accord en faveur de l'action humanitaire. Il est important que tous les États Membres participent activement au processus préparatoire de ce Sommet. J'attends donc avec impatience le discours que prononcera le Secrétaire général adjoint O'Brien, le 24 novembre prochain. Après

ce Sommet, j'organiserai un débat thématique de haut niveau en juillet, au cours duquel les États Membres débattront notamment des résultats du Sommet dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1). Enfin, le Secrétaire général a annoncé son intention de tenir un sommet sur la gestion de mouvements de migrants et de réfugiés à grande échelle, en septembre prochain. Il espère également de présenter un rapport à l'Assemblée générale préalablement à ce Sommet. Au cours de la période à venir, je débattrai avec les membres de la manière la plus efficace de faire avancer tous ces points.

Je tiens à remercier tous les représentants de leur participation à ce débat.

Plusieurs représentants ont demandé à s'exprimer dans l'exercice de leur droit de réponse. Je rappelle aux membres que les interventions dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous ne sommes pas surpris par ce que nous avons entendu dire le représentant d'une puissance occupante (voir A/70/PV.60) qui se livre elle-même aux pires formes de terrorisme, de violence et de meurtres contre le peuple arabe dans la Palestine occupée, en Syrie et au Liban. Ils ont violé les droits de l'homme à une échelle effarante, en violation des résolutions des Nations Unies. Ils ont tué les membres de cette population. Ils ont fait montre d'irrespect à l'égard du caractère sacré des Lieux saints. Ils ont démoli les habitations des Palestiniens et des Syriens dans le Golan syrien occupé. Ils les ont privés des droits qui leur reviennent en vertu du droit international.

Je ne serai pas long. Je ne citerai personne. Je vais simplement révéler la face hideuse de l'occupation.

J'ai personnellement vécu 47 années de l'occupation odieuse du Golan syrien. Je suis né dans le Golan syrien actuellement occupé et j'ai vécu jusqu'à l'âge de 16 ans, lorsque j'ai été séparé de mes amis, de ma famille et de la population. Le Golan a été divisé en deux parties : l'une se trouve du côté syrien et l'autre se trouve sous occupation. Les deux parties subissent les pires formes d'oppression et de violence – sans précédents dans notre histoire – de la part de l'occupant israélienne. Ce dernier empêche une mère vivant dans le Golan syrien occupé de voir ses enfants qui résident de l'autre côté de la Syrie. L'occupant prive les fils et

filles le droit fondamental de participer à l'enterrement de leurs parents. Depuis 1967, les enfants vivant dans le Golan occupé ne peuvent pas communiquer avec leurs familles, ni les rencontrer ou organiser des retrouvailles avec elles.

Le représentant de l'occupation, qui a versé des larmes de crocodile au sujet du sort des enfants syriens, a oublié de mentionner dans sa déclaration les enfants syriens qui vivent sous le joug de l'occupation dans le Golan syrien occupé depuis plusieurs décennies. Ces enfants souffrent aussi au quotidien des crimes de l'occupation israélienne et de ses violations de leurs droits fondamentaux à la vie, à l'éducation, à la nourriture et à l'eau. Ils souffrent par ailleurs des conséquences des mines que l'occupation a posées dans le Golan syrien occupé. Ces mines ont causé la mort de plus de 200 enfants syriens et infligé des blessures à plus de 300 autres, dont plusieurs sont handicapés à vie.

La puissance occupante israélienne alimente la violence en Syrie en appuyant des groupes terroristes armés comme le Front el-Nosra, en facilitant leur mouvement dans l'ensemble du Golan et en les soignant dans les hôpitaux israéliens, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (S/2014/401).

La déclaration du représentant de l'occupation ne permettra pas d'effacer le mauvais bilan d'Israël et ses violations continues des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il serait mieux qu'il se taise. S'ils veulent parler, il serait préférable qu'ils parlent de leur responsabilité et de leur « casier judiciaire ».

M. Samvelian (Arménie) (*parle en anglais*) : Je tiens à exprimer les regrets et la déception de ma délégation quant au fait que durant le présent débat, alors que les délégations participantes ont essayé de contribuer quant à l'examen quant au fond de la question à l'examen, le représentant de l'Azerbaïdjan, fidèle à sa regrettable habitude, s'est de nouveau servi de l'Assemblée générale pour se livrer à la propagande anti-arménienne de son pays. Peut-être qu'il n'a pas été dûment informé de l'objet et du but de la séance, étant donné que l'Azerbaïdjan trouve toujours le moyen de se servir à mauvais escient du sujet d'une séance pour évoquer l'unique question inscrite à l'ordre du jour de ce pays. Dans le cadre de l'examen de la question inscrite aujourd'hui à l'ordre du jour, ils pourraient peut-être informer l'Assemblée sur leur financement minutieux

de l'État islamique d'Iraq et du Levant/Daech, au sujet duquel des informations sont largement fournies par des sources internationales.

Puisque j'ai la parole, j'informe l'Assemblée que l'Arménie a fait d'énormes efforts pour accueillir plus de 70 000 réfugiés venus de Syrie, et elle met tout en œuvre pour faciliter leur pleine intégration en Syrie.

M^{me} Mammadova (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse suite aux commentaires faits par la délégation arménienne.

Je tiens, pour commencer, à réfuter toutes les allégations faites contre mon pays par le représentant de l'Arménie. La question n'est pas l'attachement de l'Azerbaïdjan à la lutte antiterroriste et aux principes humanitaires. En revanche, le problème, c'est l'actuelle politique illégale arménienne de réinstallation d'Arméniens syriens dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan. Depuis le début du conflit en Syrie, le Gouvernement arménien encourage activement la réinstallation d'Arméniens syriens dans les territoires azerbaïdjanais occupés. En visite à Khankandi, l'ancien Premier Ministre arménien, Tigran Sargsyan, a dit,

« Nous espérons qu'il y aura un grand nombre de réfugiés venant d'Alep. Il est évident que nous devons nous y préparer afin de pouvoir accueillir des Arméniens syriens ».

De l'avis de l'ancien Premier Ministre Sargsyan, les Arméniens syriens doivent pouvoir échapper au blocus et se rendre en Arménie, et la question était débattue par les soi-disant autorités de la région du Haut-Karabakh. En mai 2012, pourtant, le représentant du régime séparatiste installé par l'Arménie dans la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh, Robert Matevosyan, a dit,

« Six familles se sont réinstallées à Kovsakan. Nous nous attendons à une arrivée plus massive, puisque la situation en Syrie s'est aggravée. »

Il signale que Kovsakan c'est le district de Zangilan de la République d'Azerbaïdjan.

Comme il a été signalé en octobre 2012, les familles arméniennes venant de Syrie se sont installées à Berdzor, le district de Lachin, et les soi-disant autorités de Berdzor se sont déclarées prêtes à tout Arménien syrien qui souhaite s'installer dans le district. Dans de nombreuses interviews, des réfugiés syriens ont confirmé que les soi-disant autorités de la

région du Haut-Karabakh leur ont fourni des terres, des maisons et des ressources. Dès 2013 déjà, le nombre des réfugiés syriens résidant dans le seul district de Lachin de l'Azerbaïdjan s'élevait à 857 personnes.

La politique de réinstallation ne se limite pas au district de Lachin et aux réfugiés syriens. Le 19 août 2014, les soi-disant autorités de la république séparatiste fantoche créée par l'Arménie ont déclaré,

« Le peuple arménien ne peut pas rester indifférent face à ce que subissent les Yézidis. Les Yézidis sont le seul peuple qui soit devenu partie intégrante de l'Arménie. La République du Haut-Karabakh est donc prête à accueillir des réfugiés yézidis. »

Par ailleurs, comme cela a été signalé, l'Arménie recrute des mercenaires de Syrie pour mener des opérations militaires. Dans sa déclaration, le réfugié syrien, Artin Almagyan, dit,

« Tous les Arméniens syriens ont une très grande expérience en ce qui concerne les actions militaires. Je suis sûr de pouvoir faire en sorte que chacun d'eux soit prêt à venir en Arménie pour partager ses connaissances et son expérience et mettre ses connaissances au service de la défense résolue de nos terres contre l'ennemi. »

Le recrutement des mercenaires par l'Arménie a été confirmé par Yana Mikaelyan, le soi-disant Président de l'Union des anciens combattants de la guerre du Haut-Karabakh, ainsi que par des représentants de la société civile arménienne, notamment par M. Vaan Martirosyan.

Ce que l'Arménie appelle Kovsakan, c'est le district de Zangilan de la République d'Azerbaïdjan. Et ce qu'elle appelle Berdzor, c'est le district de Lachin de la République d'Azerbaïdjan. L'occupation du district azerbaïdjanais de Zangilan a été confirmée et condamnée dans la résolution 884 (1993) du Conseil de sécurité. Ce que l'Arménie désigne comme Artsakh, c'est la région du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan, comme cela est confirmé dans les résolutions 822 (1993), 843 (1993), 874 (1993) et 884 (1993). Par l'expansion des implantations illégales et activités économiques dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan, l'Arménie cherche à accélérer la croissance naturelle de la population et provoquer un changement démographique. Ces actes illégaux constituent une grave violation du droit international humanitaire, en particulier de la Quatrième Convention

de Genève et des protocoles additionnels. En tant qu'État occupant, l'Arménie doit rendre des comptes.

Les politiques d'implantation arméniennes et les actes illégaux connexes nuisent au règlement du conflit entre l'Arménie et du Haut-Karabakh azerbaïdjanais. En encourageant les politiques d'implantation, l'Arménie empêche les citoyens azerbaïdjanais d'accéder à leurs propriétés et biens dans les territoires azerbaïdjanais occupés et les prive de leur droit de retourner en toute sécurité et dans la dignité dans leurs foyers.

Via ses résolutions 822 (1993), 843 (1993) et 874 (1993), le Conseil de sécurité a demandé au Gouvernement arménien d'user de son influence pour obtenir la coopération des Arméniens vivant dans la région du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan pour que les forces impliquées ne puissent pas avoir des moyens pour étendre davantage leur campagne militaire. Dans la pratique, et en violation du droit international, l'Arménie continue d'occuper illégalement des territoires de la République d'Azerbaïdjan et de les contrôler tous, tout en exploitant la situation tragique des réfugiés syriens.

M. Samvelian (Arménie) (*parle en anglais*) : Par souci de brièveté, je dirai que l'Azerbaïdjan comprend mieux que quiconque la question des mercenaires, puisque, comme je l'ai dit dans ma première intervention, des centaines d'Azerbaïdjanais combattent actuellement dans les rangs de l'État islamique d'Iraq et du Levant/Daech.

En ce qui concerne le règlement du conflit du Haut-Karabakh, je suis dans le regret de dire que l'Azerbaïdjan a été mal informée s'agissant non seulement du sujet de la séance d'aujourd'hui, mais également de l'existence d'une instance chargée spécifiquement de s'occuper du conflit du Haut-Karabakh, à savoir le Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, non pas la plénière de l'Assemblée générale. J'encourage donc vivement la représentante de l'Azerbaïdjan de faire un peu l'économie de la propagande anti-arménienne qu'elle a diffusée ici à l'Assemblée générale et d'examiner le problème dans l'instance idoïne.

M^{me} Mammadova (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Le déni et l'incohérence sont devenus un trait caractéristique et prévisible du comportement de la délégation arménienne. Elle nie l'occupation, alors que les dirigeants du pays se déclarent fiers de leur implication personnelle dans la saisie des

terres azerbaïdjanaises. Ils prétendent que le régime séparatiste fantoche installé par l'Arménie dans la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh occupée est indépendant, alors que les principales personnalités du régime fantoche installé illégalement par l'Arménie dans la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh occupée sont en fait des facteurs du système politique arménien, y compris l'actuel Président de l'Arménie.

Champion autoproclamé des droits de l'homme, l'Arménie parle à l'envi de démocratie, des droits de l'homme et d'autres valeurs. Dans la pratique, cependant, l'Arménie est un État qui occupe illégalement depuis des décennies des territoires de l'Azerbaïdjan, a eu recours à la force pour porter atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale d'un État Membre de l'ONU, a pratiqué le nettoyage ethnique et a déplacé de force 1 million d'Azerbaïdjanais pour instaurer une société mon ethnique. Bien qu'elle ait reconnu les crimes qu'elle a commis contre l'Azerbaïdjan, en particulier le massacre de Khojaly, l'Arménie nie toute responsabilité et a joui de l'impunité depuis des décennies.

L'occupation illégale et la démocratie sont incompatibles. Le massacre de civils et le nettoyage ethnique et le respect des droits de l'homme sont incompatibles. Utiliser les réfugiés syriens désespérés à des fins politiques et militaires est immoral.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 130 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais consulter les membres au sujet de la prolongation des travaux de la Deuxième Commission.

Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2015, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Bureau selon laquelle la Deuxième Commission doit avoir achevé ses travaux au mercredi 25 novembre. Cependant, j'ai été informé par le Président de la Deuxième Commission que, pour permettre qu'un consensus soit dégagé sur les projets de résolution sur lesquels la Commission n'a pas encore statué, la Commission demande une prolongation de ses travaux jusqu'au lundi 7 décembre.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de prolonger les travaux de la Deuxième Commission jusqu'au lundi 7 décembre 2015?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 15.